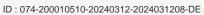
Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 18/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SISAM

(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)

Membres en exercice: 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum: 5

PRESENTS:

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 6 mars 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20240312.08

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION BAS CHABLAIS **JEUNES N°2 2024**

Exposé:

Kathy CHATELAIN rappelle que les membres de la commission finances ont étudié le budget prévisionnel 2024 de l'Association Bas Chablais Jeunes lors des commissions des 20 février 2024 et ont retenu un montant de subvention égal à celui de la convention 2023 de l'association sans la part allouée aux séjours soit une subvention de 332 107 €.

L'association ayant fait part au SISAM de difficultés financières, une nouvelle convention annuelle n'a pu être conclue. Ainsi, une convention d'une durée de 3 mois, permettant de financer l'ensemble des coûts au titre des actions menées au cours des mois de janvier, février et mars 2024 par l'association a d'ores et déjà été votée lors du conseil syndical extraordinaire du 9 février 2024 et son montant de 96 452.50 € versé.

Une nouvelle convention est établie avec l'association pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2024. Son montant sera de: 332 107 – 96 452.50 = 235 654.5

Soit 235 654.5 euros

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Acompte 1 : Avril 20 % : 53 022.26 € Acompte 2 : Juin 20 % : 53 022.26 € Acompte 3 : Août 20 % : 53 022.26 € Acompte 4 : Octobre 20 % : 53 022.26 € Solde à réception des bilans : 23 565.46 €

Durée de la convention :

Envoyé en préfecture le 15/03/2024 Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID: 074-200010510-20240312-2024031208-DE

Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024

Actions subventionnées :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Anthy,
- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Margencel,
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée à Anthy et Margencel,
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires,
- Relais Petite enfance,
- Ludothèque.
- Des actions jeunesse 11 -14 ans en semaine,
- Des actions jeunesse 11-14 ans durant les vacances.

Décision:

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité les termes de la convention et valident le montant de la convention n°2 de l'année 2024 pour l'Association Bas Chablais Jeunes pour un montant de 235 654.5 euros.

Les élus du Conseil Syndical autorisent la présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susmentionnés,

> Pour extrait conforme au registre des délibérations La Présidente,

Fatima BOURGEOIS.